

ARRETE MUNICIPAL n° 57/2026
**portant sur la fermeture partielle du parking communal dit « de
l'Azimut » pour l'organisation de l'Azimut Festival
du mardi 29 septembre au mardi 6 octobre 2026**

Le maire de la Commune de LA PESSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R.27 ;

Vu le dossier déposé en Sous-Préfecture de Saint-Claude par Monsieur Paul CATTANI, représentant l'association Union Sportive et Culturelle de La Pesse ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : En raison des opérations d'installation des équipements nécessaires à l'organisation de l'Azimut Festival, le parking dit de « L'Azimut » situé au niveau du numéro 11 Rue de l'Epicéa (derrière les commerces) sera partiellement fermé
du mardi 29 septembre à 12H00 jusqu'au mardi 6 octobre 2026 à 12H00.

ARTICLE 2 : Le passage côté Sud (à droite du bâtiment du « Centre Commercial ») sera exclusivement réservé aux camping-cars pour l'accès au point d'eau/vidange, de même pour l'accès aux moloks et à la station de traitement des eaux usées (STEP).

ARTICLE 3 : Les camping-cars sont invités à stationner au Parking des Mushers.

ARTICLE 4 : L'employé communal est chargé de placer des barrières de sécurité, voire de la rubalise, pour matérialiser ces parkings, ainsi que de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Saint-Claude, Madame la Communauté de Brigades de Gendarmerie, Monsieur le Chef de Centre de la caserne de Secours et d'Incendie des Couloirs et aux riverains du parking.

Fait à La Pesse le 28 septembre 2026

Le maire,
Guillaume JEANNOT

Signé par : Guillaume JEANNOT
Date : 29/09/2026
Qualité : Maire de LA PESSE

